

Octobre 2013 – Volume 2 – Numéro 1 – Office municipal d'habitation de Montréal

## Un investissement de 1,5 million \$ pour des travaux majeurs aux habitations Quesnel-Coursol II



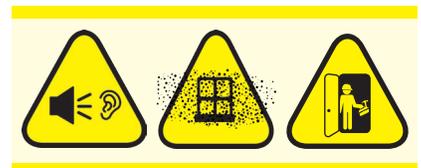
**Une première phase de travaux a été réalisée, dans la dernière année, sur la façade arrière et dans la cour des habitations Quesnel-Coursol II, situées au 2460, rue Saint-Antoine Ouest.**

**Depuis la fin d'août, les travaux se poursuivent sur l'immeuble. Ils consistent à remplacer les fenêtres et les portes-fenêtres, rénover les balcons, refaire la toiture, l'entrée principale, la rampe d'accès et la descente de garage. Les travaux de la seconde phase, d'une valeur de 1,5 million \$, s'étaleront sur environ 5 mois. Ils devraient être terminés vers la fin de janvier 2014.**



Ces travaux de rénovation et d'amélioration engendreront des dérangements temporaires pour les locataires : bruit, poussière et va-et-vient des ouvriers. Les locataires devront permettre aux ouvriers d'entrer dans leur logement pour le remplacement des fenêtres, des portes-fenêtres et des garde-corps. L'accès aux balcons et au stationnement sera limité ou interdit pendant des périodes variables afin de permettre aux ouvriers d'effectuer les travaux. **L'entrepreneur vous avisera lorsque votre collaboration sera nécessaire.**

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer la qualité de votre milieu de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.



## AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Le **18 septembre 2013**, l'Office municipal d'habitation de Montréal a tenu une **rencontre d'information** aux habitations Quesnel-Coursol II. Les quinze locataires présents ont pu échanger avec **Danielle Lacroix**, agente de liaison, **Nicolas Pichouron**, directeur de projets et **Marcel Galarneau**, surveillant de travaux, sur les travaux à venir et leur impact sur leur milieu de vie.

Les locataires ont exprimé leurs préoccupations quant au respect des rendez-vous qui seront fixés par l'entrepreneur. Ils aimeraient également une communication assidue sur l'évolution des travaux. À cet égard, il a été suggéré de mettre en place une ligne téléphonique de référence pour la durée des travaux et d'utiliser les écrans dynamiques pour faciliter l'échange d'information.

La question de la température des appartements au cours des travaux de remplacement des fenêtres en période hivernale a aussi été abordée. Il sera possible de demander que la salle communautaire soit ouverte pour les locataires qui souhaiteraient se réchauffer pendant les quelques heures que prendra le remplacement des fenêtres. L'entrepreneur en a profité pour insister sur le fait qu'il fermerait les portes des chambres pendant le remplacement des fenêtres.

Dans un autre ordre d'idée, les locataires ont signalé la présence de mauvaises herbes dans les nouveaux aménagements paysagers à l'arrière de l'immeuble. Une journée de désherbage a donc été organisée. Elle aura lieu le vendredi 27 septembre, en compagnie de **Danielle Lacroix**, l'agente de liaison, et de quelques locataires pour inciter tous les résidents à prendre soin de leur cour.

Des locataires en ont profité pour demander d'inciter tous les résidents à tenir les lieux communs propres et conviviaux, particulièrement en évitant de jeter des mégots de cigarettes à l'entrée de l'immeuble. La propreté dans les chutes à déchets a également été soulignée. La collaboration et le travail d'équipe des locataires sont donc essentiels afin de maintenir les lieux communs propres. Les locataires ont également formulé le souhait d'obtenir des supports pour les vélos à proximité de l'immeuble. Cette demande a été prise en considération.

## L'ENTREPRENEUR

**Afor construction** est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations Quesnel-Coursol II. Les ouvriers travailleront du **lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h**. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exigeait.

## PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur.

**Pour leur sécurité, surveillez vos enfants afin qu'ils respectent les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



# EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS	QUAND
 <p>Les garde-corps seront démolis et le plancher des balcons sera réparé.</p>	<p>Les planchers et les garde-corps sont en fin de vie utile.</p>	<p>Meilleure étanchéité; sécurité et esthétique accrues</p>	<p><b>Planchers: septembre-octobre</b></p>
<p>L'entrée principale sera rénovée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection des trottoirs;</li> <li>• Remplacement de la porte d'entrée principale et des fenêtres adjacentes; et</li> <li>• Mise aux normes de la rampe d'accès.</li> </ul>	<p>Les portes d'entrée sont en fin de vie utile.</p> <p>La dalle de l'entrée principale est fissurée.</p>	<p>Pente de la rampe en ligne droite afin d'adoucir sa course et faciliter les manœuvres</p>	<p><b>Du 15 au 28 octobre</b></p>
 <p>Les fenêtres et les portes-fenêtres à l'avant de l'habitation seront remplacées.</p>	<p>Les fenêtres sont en fin de vie utile. Les nouveaux modèles offriront une meilleure performance énergétique.</p>	<p>Meilleures intégrité et étanchéité, sécurité accrue et esthétique améliorée</p>	<p><b>Novembre-décembre</b></p>
 <p>De nouveaux garde-corps de verre seront installés sur les balcons.</p>	<p>Les garde-corps sont en fin de vie utile.</p>	<p>Esthétisme accru, style moderne</p>	<p><b>Fin de novembre</b></p>
 <p>La toiture sera refaite.</p>	<p>La toiture est en fin de vie utile.</p>	<p>Installation d'une toiture blanche élastomère</p>	<p><b>Octobre</b></p>
 <p>La descente de garage sera réparée.</p> <p>Des murets de béton seront posés.</p> <p>Un caniveau sera ajouté le long de la porte de garage.</p>	<p>L'asphalte est en fin de vie utile; l'eau s'accumulait dans le garage.</p>	<p>Sécurité accrue et meilleur drainage</p>	<p><b>Du 15 octobre au 31 octobre</b></p>

## RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

Considérant la nature des travaux et leur diversité, l'entrepreneur procédera par étapes. Votre collaboration est essentielle pour tous les travaux, mais votre présence est requise uniquement pour les travaux de remplacement des fenêtres et portes-fenêtres. La marche à suivre est la suivante :

1. Vérifiez les affichages à l'entrée de l'immeuble. **Lorsque les travaux commenceront, un AVIS GÉNÉRAL** sera affiché. Lisez-le pour prendre connaissance des détails des travaux.
2. **Lorsqu'il sera temps** d'effectuer les travaux dans votre logement, **l'entrepreneur vous préviendra** et fixera un rendez-vous pour que les ouvriers puissent entrer chez vous.

**L'entrepreneur placera un AVIS sur votre porte au moins 48 heures avant la visite des ouvriers.**

**Assurez-vous d'être sur place** au moment fixé par l'entrepreneur ou, si vous ne pouvez y être, **désignez une personne de confiance, un voisin ou un ami, pour vous remplacer.**

3. **Si, pour une raison majeure ou imprévue,** vous ne pouvez être présent au rendez-vous fixé, nous vous demandons d'en **informer le plus rapidement possible les ouvriers.**
4. Afin de permettre l'avancement des travaux, le travail d'équipe est essentiel. Nous comptons donc sur **votre présence et votre collaboration** tout au long des travaux.
5. Pour toute information sur les travaux ou préoccupation, veuillez communiquer avec **Danielle Lacroix**, agente de liaison, au 514 872-9224.

# ATTENTION

## aux meubles d'occasion !

*Les punaises s'y cachent*

Les meubles d'occasion, particulièrement les matelas et les fauteils, peuvent transporter des insectes nuisibles, dont des punaises, qui peuvent s'introduire dans votre logement.

Les punaises vivent surtout dans les matelas et les divans, et se cachent souvent dans les meubles et les vêtements.

### VOTRE RESPONSABILITÉ

Si vous croyez avoir des punaises dans votre logement, vous devez nous en informer immédiatement en appelant au 514 872-OMHM (6646). L'Office fera alors appel à une firme d'extermination.

**IMPORTANT**

Ne ramassez pas d'objets trouvés à l'extérieur ou dans les ordures. Plus ils ont l'air en bon état, plus ils risquent d'être infestés !  
Soyez prudent !



# RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

## FENÊTRE

De 3 à 5 visites seront nécessaires pour la pose des fenêtres. La fenêtre actuelle sera enlevée. Une nouvelle fenêtre sera installée et le cadrage sera peinturé et isolé. Une fois le tout complété, la nouvelle fenêtre sera inspectée et des ajustements et correctifs seront apportés, au besoin.

Avant



Pendant



Après



## GARDE-CORPS

Ces travaux nécessiteront de une à 3 visites. La pose des nouveaux garde-corps et les correctifs nécessaires se feront de l'intérieur des logements.

## ANTENNES SATELLITES

L'entrepreneur effectuera les travaux sur la toiture en deux temps. Les travaux débuteront sur la portion de toiture où il n'y a pas d'antennes. L'entrepreneur déplacera les antennes sur le support à antennes de la partie neuve avant le début des travaux sur la portion restante de la toiture. Vous aurez la responsabilité d'appeler votre fournisseur pour faire réinitialiser l'antenne. Conservez vos factures pour obtenir un remboursement des frais de réinitialisation ainsi que pour obtenir un remboursement du montant correspondant à la perte de services.

Avant



Après



## CLIMATISEURS

Les locataires qui ont un climatiseur au-dessus de la porte d'entrée principale devront le retirer avant la coulée de béton pour qu'il n'y ait pas d'eau qui s'écoule sur le béton pendant qu'il sèche. Un avis vous sera acheminé à cet effet.

## STATIONNEMENT

Le garage sera inaccessible pendant environ deux semaines. Les locataires devront stationner leur véhicule dans la rue. Vous recevrez un avis à cet effet. Un crédit d'un mois de frais de stationnement sera octroyé aux détenteurs de permis qui ont une place dans le garage.

## L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS QUESNEL-COURSOL II

### ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :  
**Danielle Lacroix**
- ◆ Surveillant de travaux :  
**Marcel Galarneau**
- ◆ Directeur de projets :  
**Nicolas Pichouron**



### EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :  
**Mathieu Venne**
- ◆ Agente de location :  
**Skarlette Vilsain**
- ◆ Organisateur communautaire :  
**Patrick Benjamin**



Les travaux majeurs prévus dans votre immeuble sont financés par la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Communauté métropolitaine de Montréal.



### L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION  
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES  
ET SÉCURITÉ  
24 h/24 – 7 j/7

**514 872-OMHM (6646)**



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

**INFOCHANTIER** est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8  
Téléphone : 514 872-6442

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

**INFOCHANTIER** est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination  
Marie-Eve Leblanc et Ève Cardinal

Révision  
Linguitech

Graphisme  
Art & Graf inc.